



Mémento

relatif au
cérémonial militaire

en

région Terre Nord-Ouest



Mémento n° 791/DEF/RTNO/BSA/Prestations du 04 juillet 2007 - 4^e édition



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



ÉTAT-MAJOR
REGION TERRE
NORD-OUEST

BUREAU
SECURITE
ACTIVITES

RENNES, le 1 SEP. 2010
N° 56 037 DEF/RTNO/BSA/prestations

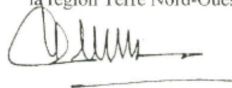
NOTE
à
Destinataires « *in fine* »

Objet :
Mémento relatif au cérémonial militaire en RTNO.

Pièce jointe :Mémento n°791/RTNO/BSA/prestations du 4 juillet 2007 - 4^{ème} édition.

Le mémento transmis en pièce jointe, relatif au cérémonial militaire en région Terre Nord-Ouest, est applicable dès réception. Il annule et remplace le précédent mémento (3^e édition) cité en objet.

Le général de corps d'armée Dominique ROYAL
commandant la région Terre Nord-Ouest
par ordre,
le général F.-X. du BREIL de PONTBRIAND
chef d'état-major du général commandant
la région Terre Nord-Ouest.


**Destinataires pour action :**

- DMD 14	CAEN
- DMD 18	BOURGES
- DMD 22	ST BRIEUC
- DMD 27	EVREUX
- DMD 28	CHARTRES
- DMD 29	QUIMPER
- DMD 35	RENNES
- DMD 36	CHATEAUROUX
- DMD 37	TOURS
- DMD 41	BLOIS
- DMD 44	NANTES
- DMD 45	ORLEANS
- DMD 49	ANGERS
- DMD 50	ST LO
- DMD 53	LAVAL
- DMD 56	VANNES
- DMD 61	ALENCON
- DMD 72	LE MANS
- DMD 76	ROUEN
- DMD 85	LA ROCHE SUR YON
- Bureau de garnison	RENNES
- Bureau de garnison	CHATEAUROUX
- Bureau de garnison	TOURS
- Bureau de garnison	ORLEANS
- Bureau de garnison	ANGERS
- Bureau de garnison	LAVAL
- Bureau de garnison	VANNES
- Bureau de garnison	LE MANS
- 2 ^e RIMa	AUVOURS
- 3 ^e RIMa	VANNES
- 2 ^e RDNBC	FONTEVRAUD
- 12 ^e RC	OLIVET
- 11 ^e RAMa	SAINT AUBIN DU CORMIER
- 6 ^e RG	ANGERS
- 42 ^e RTRS	LAVAL
- 517 ^e RT	CHATEAUROUX
- 2 ^e RMAT	BRUZ
- 12 ^e BSMAT	NEUVY PAILLOUX
- GSBDD	RENNES
- UIISC 1	NOGENT LE ROTROU
- ECOLES COETQUIDAN	GUER
- ETRS	CESSON SEVIGNÉ
- EM	BOURGES
- EG	ANGERS
- EC	SAUMUR
- PNM	LA FLECHE
- CMFP	FONTENAY LE COMTE
- DIRCAT	RENNES
- DIRMAT	RENNES

AVANT-PROPOS

Les prises d'armes et les honneurs militaires qui composent le cérémonial militaire sont des activités qui exigent à la fois souplesse dans la conception et rigueur dans l'exécution pour leur conférer une nécessaire valeur exemplaire.

Ce type d'activité est régi par plusieurs textes, parfois contradictoires et souvent sujets à interprétation :

- le décret n° 2004-1101 du 15 octobre 2004 relatif au cérémonial militaire ;
- le décret n° 89-655 du 13 septembre 1989 modifié relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires (modifié par décret 2010-116 du 04 février 2010),
- le mémento du cérémonial militaire à usage des formations de l'armée de terre n° 2100/DEF/EMAT/BPO/TN/22 du 1^{er} juin 1997,
- le TTA 104.

Ces textes ne permettent pas de répondre à l'ensemble des questions concernant le cérémonial militaire. Certaines zones d'ombres subsistent. La prise en compte des usages parisiens et le recours à des décisions régionales sont alors nécessaires.

Ce mémento constitue le **guide de référence en région Terre Nord-Ouest**. Évolutif, il regroupe les textes, les usages et les décisions régionales. Il permet de guider dans le détail les organisateurs de cérémonies militaires et d'uniformiser la mise en œuvre du cérémonial militaire en RTNO.

Il supprime et remplace le mémento n° 791/EM/RTNO/DIV.SOUT/BSAM/PREST du 04 juillet 2007 - 3^e édition en date du 1^{er} septembre 2009.

